

Vingt-cinq ans d'enregistrement des marques: l'EUIPO de 1996 à 2021

- **Le 1^{er} avril marque l'anniversaire de la réception de la première demande de marque communautaire**
- **Les demandes de marques en 2020 sont supérieures de plus de 10 % à celles de 2019**
- **La Chine est devenue le premier déposant de marques de l'UE**

Le site [Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle \(EUIPO\)](#) commémore le 25^e anniversaire des premières demandes de marques de l'UE déposées le 1^{er} avril 1996. Depuis lors, les demandes ont augmenté à un rythme soutenu et régulier, avec une croissance annuelle moyenne de 5 %. Cela signifie que **de 1996 à 2020, les demandes sont passées de 43 000 à plus de 177 000**. Cette forte croissance est illustrée dans une [courte vidéo](#) qui montre également les principaux pays déposant des demandes, ainsi que l'ascension récente de la Chine au premier rang des sources de demandes de marques de l'UE.

En 2020, malgré une forte baisse initiale des demandes due à la pandémie de COVID-19, l'année s'est terminée par un **nombre record de demandes de marques de l'Union européenne (EUTM), 177 000 au total**. Cela représente une **croissance de 10,2 %** par rapport à 2019. En outre, la demande d'EUTM a continué d'augmenter au cours des premiers mois de 2021.

Les entreprises chinoises sont devenues la première source de demandes de marques de l'UE en 2020, avec une part des dépôts qui est passée de 9,5 % à 16,2 % en une seule année. En 2020, il y a également eu une augmentation générale de la demande d'EUTM couvrant les produits médicaux, les produits d'hygiène personnelle et publique, les produits de divertissement et les produits ménagers, très probablement sous l'effet de la pandémie de COVID-19 qui a modifié les besoins des consommateurs.

À l'occasion de cette date historique, **Christian Archambeau**, directeur exécutif de l'EUIPO, a déclaré:

Il y a vingt-cinq ans, l'EUIPO recevait ses premières demandes de marques. Depuis lors, nous avons traité plus de 2,2 millions de marques. La croissance du nombre de dépôts au fil des ans, et surtout au cours des derniers mois, est remarquable à tous points de vue et confirme le succès de la marque

communautaire. Dans les circonstances actuelles, nous devons faire un effort supplémentaire et, à cet égard, un ensemble de mesures a été mis en place pour soutenir les PME et rendre les droits de propriété intellectuelle plus accessibles à toutes les entreprises en cette période difficile.

Dans le droit fil de cette évolution, l'EUIPO a récemment lancé une série d'initiatives visant à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à tirer parti de leur innovation et à protéger leurs droits de propriété intellectuelle. Le portail «[Ideas Powered for Business](#)» offre un guichet unique pour un large éventail de services destinés aux PME, notamment un [système de conseils pro-bono](#) et, en coopération avec la Commission européenne et les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle de l'UE, un [fonds pour les PME doté de 20 millions d'euros](#). Déjà 2 500 PME de l'UE ont demandé un soutien financier sous la forme du remboursement de quelque 6 000 taxes de dépôt de marque ou de dessin ou modèle au niveau européen ou national.

1996: premier enregistrement de marque communautaire reçu

En avril 1996, les premières demandes de marque communautaire ont été reçues à l'EUIPO, alors appelé Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), dans des quantités qui ont dépassé les projections les plus optimistes. La prévision initiale était de 12 000 pour la première année complète d'exploitation. Mais à la fin de 1996, un total de 43 200 demandes avaient été reçues.

À l'époque, les efforts intenses déployés pour créer l'EUIPO, [fondé en 1994](#), ont enfin porté leurs fruits. Les [premières demandes de marque communautaire](#) ont été déposées par des associations d'utilisateurs de premier plan telles que l'AIPPI, l'ECTA, la FICPI, l'INTA et le *Magister Lvcentinvs*.

L'EUIPO comptait à peine une poignée d'employés et toutes les demandes étaient reçues sur papier, par courrier ordinaire ou par télécopie. Aujourd'hui, près de **99 % des demandes de marques sont déposées par voie électronique** et plus de 75 000 utilisateurs ont un compte sur le site web de l'EUIPO. Il faut maintenant en moyenne 4 mois et 6 jours pour enregistrer une marque, soit un cinquième du délai d'enregistrement de 1996.

Depuis lors, l'EUIPO est devenu une organisation numérique à part entière et a transformé son espace physique, passant d'un bureau loué dans le centre d'Alicante à un campus construit à cet effet et récompensé par plusieurs prix de durabilité. Au fil des ans, la coopération est devenue un [mandat et une mission à l'EUIPO](#), qui travaille avec la Commission européenne, les pays extérieurs à l'UE, ainsi que les régions et les utilisateurs internationaux. Très engagé et compétent, le personnel de l'Office est un autre facteur clé de l'évolution de ses activités. Avec une équipe de plus de 1 000 professionnels, l'EUIPO est désormais la plus grande agence de l'Union européenne.

À PROPOS DE L'EUIPO

L'[EUIPO](#) est une agence décentralisée de l'UE, implantée à Alicante, en Espagne. Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle de l'UE.

Contacts Presse

Service de communication de l'EUIPO

Tél.: +34 653674113

press@euipo.europa.eu